Compte rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire du 21/05/2022.

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le samedi 21 mai 2022 à 10H30 au local du vélo-club rue du chemin des dames à Lannilis. 21 adhérents étaient présents, chacun a signé la feuille d'émargement.

L'objet de cette assemblée est de valider les statuts du vélo-club ainsi que le règlement intérieur.

Les Statuts :

Comme prévu dans les objectifs définis l'année passée, il a été réalisé une définition des statuts de notre association. En s'inspirant du cadre de la FSGT, et comme nos statuts actuels nous le permettait, nous avons rédiger les statuts du vélo-club.
Après consultation du conseil d'administration, ce document a été diffusé auprès de nos adhérents un mois avant l'AG, afin que chacun en prenne connaissance et les commente si besoin.

Après consultation, les membres présents valident à l'unanimité les statuts du club.

Règlement intérieur :

Il n'existait pas jusqu'à présent de règlement intérieur rédigé. Nous avons donc rédigé un règlement soulignant les principales règles régissant la vie de notre association. Ce règlement est évolutif et peut être modifié chaque année suivant les évènements de la vie du club.

Raphaël (président) a procédé à la lecture du règlement intérieur et après discussion, celui-ci a été validé à l'unanimité.

Le règlement intérieur sera affiché au local du vélo-club ainsi, chacun lors de l'enregistrement de sa licence pourra en prendre connaissance.

Jean-François Le Den
Secrétaire du véloclub.